

# CONSEIL DE GESTION FINANCIERE COGEFI

Société Anonyme au capital de 4 025 000 euros  
Entreprise d'investissement

Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS  
622 020 030 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020  
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 4 mai 2021

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements de crédit .....	43 338 347	46 197 952
Opérations avec la clientèle .....	60 661	30 885
Participations et autres titres détenus à long terme .....	2 096 636	2 096 636
Immobilisations incorporelles .....	221 092	224 999
Immobilisations corporelles .....	43 405	66 181
Autres actifs .....	558 236	690 774
Comptes de régularisation .....	879 629	1 125 889
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>47 198 006</b>	<b>50 433 316</b>

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit .....	2 120	3 041
Opérations avec la clientèle .....	38 243 004	40 771 429
Autres passifs .....	737 411	833 067
Comptes de régularisation .....	507 334	726 269
Provisions pour risques et charges .....	43 243	37 409
Capitaux propres hors FRBG .....	7 664 895	8 062 101
- Capital souscrit .....	4 025 000	4 025 000
- Primes d'émission .....	3 500	3 500
- Réserves .....	875 092	875 092
- Report à nouveau .....	3 158 509	3 457 805
- Résultat de l'exercice .....	- 397 206	- 299 296
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>47 198 006</b>	<b>50 433 316</b>

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés .....	20 389	41 344
Intérêts et charges assimilés .....	- 34 829	- 35 631
Commissions (produits) .....	3 969 158	4 525 150
Commissions (charges) .....	- 1 626 721	- 1 946 922
Autres produits d'exploitation bancaire .....	207 713	189 059
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....	<b>2 535 710</b>	<b>2 773 000</b>
Charges générales d'exploitation .....	- 2 914 483	- 3 056 071
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp. ....	- 26 683	- 27 633
<b>RESUL. BRUT D'EXPL., RESUL. D'EXPL., RESUL. COUR. AVANT IMPOT</b> .....	<b>- 405 456</b>	<b>- 310 704</b>
Impôt sur les bénéfices .....	8 250	11 408
<b>RESULTAT NET</b> .....	<b>- 397 206</b>	<b>- 299 296</b>

### ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.

**NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES.** Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les recommandations de l'ANC 2020-01 du 18/05/2020, relatives aux conséquences de l'événement du Covid-19, sont prises en compte au moment de l'établissement des comptes annuels. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 47 198 006 euros. Le compte de résultat présente sous forme de liste affiche un total des produits de 4 197 260 euros et un total des charges de 4 594 466 euros, dégagant ainsi un résultat déficitaire de 397 206 euros. L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et se termine le 31/12/2020. Il a une durée de 12 mois. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **I. Principes comptables et méthodes d'évaluation. 1. Opérations interbancaires, opérations clientèles.** Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables. **2. Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 0,33 %. Les hypothèses suivantes ont été prises concernant la probabilité de départ à terme : si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 5 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,95 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 10 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,75 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 15 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,50 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 25 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,40 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,20 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est supérieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,10. **3. Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2020, les actions et autres titres à revenu variable détenus par la société COGEFI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur

brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **4. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **5. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Depuis le 01/01/2005, conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Eu égard aux actifs détenus par la société, aucune décomposition n'a été effectuée. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1 an, Autres immobilisations incorporelles : 1-3 ans, Agencements et installations : 3-10 ans, Matériel informatique : 2-5 ans, Mobilier : 4-10 ans. Concernant le mali technique AUBER FINANCES, lorsque la valeur du portefeuille résiduel devient inférieure à la valeur d'apport, une dépréciation du mali est constituée du montant de la différence. **6. Produits et charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants. **7. Méthode de reconnaissance des commissions.** Les commissions sont enregistrées dès qu'elles sont exigibles. **II. Comparabilité des comptes.** Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été opéré par la société au cours de l'exercice.

**NOTE 2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN (Les chiffres sont fournis en euros).** **1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit. Créances.** Etablissement de crédit, 31/12/2020 : 43 338 347, A moins de 3 mois : 35 338 347, De 3 mois à 1 an : 8 000 000, Opérations avec la clientèle, 31/12/2020 et à moins de 3 mois : 60 661, Total, 31/12/2020 : 43 399 008, A moins de 3 mois : 35 399 008, De 3 mois à 1 an : 8 000 000. Ce poste ne comporte aucune créance douteuse. Les intérêts courus à recevoir des établissements de crédit s'élèvent à 11 200 euros. Les opérations avec la clientèle sont uniquement constituées de comptes ordinaires débiteurs. **Dettes.** 31/12/2020 et à moins de 3 mois. Etablissement de crédit et sous-total : 2 120, Opérations avec la clientèle - compte ordinaires : 27 167 275, Opérations avec la clientèle - comptes épargnes : 11 075 728, Sous-total opérations avec la clientèle : 38 243 004, Total : 38 245 124. Les intérêts courus à payer des établissements de crédit s'élèvent à 2 120 euros. **2. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Valeurs brutes début et fin exercice. Titres COGEFI IMMOBILIER : 7 887, Titres COGEFI GESTION : 2 088 749, Total : 2 096 636. **3. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Valeurs brutes. Début et fin exercice. Logiciels : 16 139, Autres immobilisations incorporelles : 713 211, Total immobilisations incorporelles : 729 350, Agencements installations : 302 187, Matériels de bureau : 3 140, Mobiliers : 203 231, Total immobilisations corporelles : 408 558, Total général : 1 137 908.

Amortissements	Début exer.	Dot.	Fin exercice
Logiciels .....	16 139	-	16 139
Autres immobilisations incorporelles .....	488 211	3 907	492 118
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>504 350</b>	<b>3 907</b>	<b>508 257</b>
Agencements installations .....	246 570	18 041	264 611
Matériels de bureau .....	2 904	161	3 065
Mobilier .....	92 902	4 574	97 476
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>342 377</b>	<b>22 776</b>	<b>365 153</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>846 728</b>	<b>26 683</b>	<b>873 410</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles sont comptabilisées en compte de charge 661 000. Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles sont comptabilisées en compte de charge 661 100. **Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice.** Linéaire. Autres immobilisations incorporelles et Total immobilisations incorporelles : 3 907, Agencements installations : 18 041, Matériel de bureau : 161, Mobilier de bureau : 4 574, Total immobilisations corporelles : 22 776, Total général : 26 683. **Ventilation du mali technique AUBER FINANCES par nature d'actif.** Immobilisation incorporelle et Total, Valeur nette début exercice : 224 999, Dépréciation, Dotations : 3 907, Valeur nette fin exercice : 221 092. Suite à la transmission universelle de patrimoine de la société AUBER FINANCES en 2010, une immobilisation incorporelle correspondant au mali technique a été comptabilisée pour un montant de 712 153 euros. Au 31/12/2015, la valorisation du portefeuille résiduel apporté par AUBER FINANCES était inférieure à la valeur d'apport, une provision de 421 793 euros avait été constatée. Au 31/12/2016, une provision complémentaire de 17 642 euros a été constatée, ce qui porte la valeur nette de fin d'exercice à 272 719 euros. Au 31/12/2017, aucune provision complémentaire n'a été constatée. Au 31/12/2018, une provision complémentaire de 47 720 euros a été constatée, ce qui porte la valeur nette de fin d'exercice à 224 999 euros. Au 31/12/2020, une provision complémentaire de 3 907 euros a été constatée, ce qui porte la valeur nette de fin d'exercice à 221 092 euros. **4. Provisions pour risques et charges.** Provisions pour indemnités de fin de carrière et Total, Début exercice : 37 409, Dotations : 5 834, Fin exercice : 43 243. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 43 243 euros dont 14 808 euros de charges sociales en 2020 contre 37 409 euros dont 12 764 euros de charges sociales en 2019.

5. Capitaux propres	Début exer.	Aug.	Dim.	Fin exercice
Capital .....	4 025 000	-	-	4 025 000
Prime liée au capital .....	3 500	-	-	3 500
Réserve légale .....	402 500	-	-	402 500
Autres réserves .....	472 592	-	-	472 592
Report à nouveau .....	3 457 805	-	299 296	3 158 509
Résultat .....	- 299 296	- 397 206	- 299 296	- 397 206
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 062 101</b>	<b>- 397 206</b>	<b>-</b>	<b>7 664 895</b>

Le report à nouveau a diminué par l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2019 d'un montant de 299 296 euros. Le capital de la société COGEFI est réparti en 17 500 parts de valeur nominale de 230 euros, dont 11 550 actions de catégorie A et 5 950 actions de catégorie B. **6. Autres postes du bilan. Ventilation des autres actifs.** Dépôts de garantie, 31/12/2020 : 134 247, A 1 an au plus : 42 472, A plus d'un an : 91 775, Clients, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 173 785, Impôts et taxes, 31/12/2020 et 1 an au plus : 233 351, Comptes courants d'intégration fiscale, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 2 713, Autres créances, 31/12/2020 et à 1 an au plus : 14 139, Total général, 31/12/2020 : 558 236, A 1 an au plus : 466 460, A plus d'un an : 91 775. **Ventilation des comptes de régularisation actif.** 31/12/2020 et à 1 an au plus. Produits à recevoir : 874 377, Charges constatées d'avance : 5 252, Total : 879 629. **Ventilation des**

**autres passifs.** 31/12/2020 et à 1 an au plus. Dépôts de garantie reçus : 42 472, Fournisseurs et comptes rattachés : 378 328, Comptes courants d'intégration fiscale : 29 153, Personnel et comptes rattachés : 128 155, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 136 510, Taxe sur la valeur ajoutée : 2 211, Autres impôts et taxes : 15 037, Autres dettes : 5 544, Total général : 737 411. **Ventilation des comptes de régularisation passif.** 31/12/2020 et à 1 an au plus. Charges à payer : 483 334, Autres comptes de régularisation : 24 000, Total : 507 334.

**NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT (Les chiffres sont fournis en euros).** 1. **Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Ce poste s'élève à 20 389 euros au titre de l'exercice 2020 contre 41 344 euros en 2019. Il comprend 20 386 euros au titre des intérêts reçus des établissements de crédit. 2. **Intérêts et charges assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Ce poste s'élève à 34 829 euros au titre de l'exercice 2019 contre 35 631 euros en 2019. 3. **Revenus des titres à revenu variable.** Néant. 4. **Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire s'entendent principalement des charges refacturées aux sociétés du groupe pour un montant hors taxe de 207 713 euros en 2019 contre 189 059 euros en 2019. 5. **Charges générales d'exploitation.** Les charges générales d'exploitation d'un montant global de 2 914 483 euros en 2020 contre 3 056 071 euros en 2019 et se décomposent comme suit : Charges de personnel, 2020 : 1 654 072, 2019 : 1 656 486, Impôts et taxes, 2020 : 107 942, 2019 : 130 909, Autres services extérieurs, 2020 : 1 152 470, 2019 : 1 268 676, Total, 2020 : 2 914 483, 2019 : 3 056 071. Les charges de personnel se décomposent comme suit : Salaires, 2020 : 1 046 427, 2019 : 1 058 440, Charges de retraite, 2020 : 143 339, 2019 : 157 412, Autres charges sociales, 2020 : 401 612, 2019 : 351 809, Intéressement, 2020 : 19 744, 2019 : 38 468, Impôts et taxes sur salaires, 2020 : 42 950, 2019 : 50 358, Total charges de personnel, 2020 : 1 654 072, 2019 : 1 656 486. 6. **Analyse de l'impôt sur les bénéfices.** Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France et à l'étranger. Résultat courant et Résultat net, Résultat avant impôts : - 405 456, Impôts : - 8 250, Résultat après impôts : - 397 206. 7. **Honoraires des Commissaires aux comptes.** Conformément à l'article R. 123-198 de Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 46 800 euros hors taxe et se répartit de la manière suivante : Cabinet AUDITIS : 23 400 euros ; Cabinet DELOITTE : 23 400 euros. 8. **Coût du risque.** Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

**NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS.** 1. **Société mère.** Société EUTHENI, 11, rue Auber - 75009 PARIS. La société COGEFI (n° d'identification : 622 020 030 000 46) est à la fois consolidée chez EUTHENI (n° d'identification : 347 556 011 000 42) qui est actionnaire principal et chez ODDO, son actionnaire de référence. Les états financiers consolidés sont disponibles chez EUTHENI, 11, rue Auber - 75009 PARIS. 2. **Intégration fiscale.** Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société COGEFI SA et ses deux filiales COGEFI GESTION et COGEFI IMMOBILIER à compter de l'exercice 2000. Cette intégration a été renouvelée à compter du 01/01/2015 pour une durée de 5 ans. Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés ont des effets neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément. 3. **Effectif moyen.** La société COGEFI a eu au cours de l'exercice 2020 un effectif moyen de 12 salariés contre 13,1 en 2019. 4. **Rémunération des mandataires sociaux.** Les rémunérations versées aux mandataires sociaux, y compris la rémunération de l'activité d'administrateurs s'élèvent à 286 535 euros. La rémunération de l'activité des autres administrateurs s'élève à 16 000 euros sur l'exercice 2020. 5. **Evènements sur l'exercice.** Durant l'année 2020, l'activité de COGEFI a plutôt bien résisté face au marasme économique engendré par la pandémie de la Covid-19. Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 2 536 Keuros sur l'année 2020 contre 2 773 Keuros sur l'année 2019, soit une baisse de - 8,5 %. L'activité économique de COGEFI a été sévèrement affectée durant le premier semestre de l'année 2020 par la chute des marchés actions qui se sont partiellement redressés au deuxième trimestre 2020, grâce notamment aux interventions des banques centrales fin mars 2020. L'abondance de liquidités et l'annonce de l'arrivée de vaccins a permis une progression exceptionnelle des indices actions européens et un resserrement des spreads crédit au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, permettant à COGEFI de limiter la baisse de ses produits de courtage et d'entrevoir des commissions variables de 200 Keuros en gestion privée en fin d'année 2020. Le contexte exceptionnel lié à l'épidémie a entraîné une augmentation de l'aversion au risque de la part la clientèle. Tant que l'immunité collective ne sera pas atteinte, l'activité de COGEFI pourrait être impactée par la baisse des indices boursiers. En 2021, la politique d'investissement de COGEFI sera prudente avec un rééquilibrage au profit de sociétés de grande qualité dont la résilience a été forte au cours de l'année 2020. Ainsi, les bonnes performances de COGEFI sur sa gestion privée ne remettent pas en cause la poursuite de son exploitation. 6. **Evènement postérieurs.** Néant. 7. **Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant.

8. Tableau des filiales et participations	COGEFI GESTION	COGEFI IMMOBILIER
Val. brutes des tit. de participation .....	2 086 749	7 897
Val. nettes des titres de participation ...	2 086 749	7 897
Pourcentage de détention .....	100 %	100 %
Chiffre d'affaires HT .....	5 057 289	24 000
Capitaux propres .....	2 263 293	80 556
- Dont capital .....	375 000	8 000
- Dont réserves et report à nouveau ....	2 025 129	66 771
Quote-part de capital détenue .....	100 %	100 %
Résultat du dernier exercice .....	- 136 836	5 784

9. **Opérations réalisées avec les entreprises liées.** Bilan actif. Dépôts de garantie, Entreprises liées : 91 775, C/C intégration fiscale, Entreprises avec un lien de participation : 2 713, Produits à recevoir, Entreprises avec un lien de participation : 26 000, Créances clients, Entreprises liées : 4 800, Entreprises avec un lien de participation : 152 530. **Bilan passif.** Comptes ordinaires, Entreprises avec un lien de participation : 1 184 524, Fournisseurs, Entreprises liées : 121 909, Entreprises avec un lien de participation : 33 539, C/C intégration fiscale, Entreprises avec un lien de participation : 29 153, Charges à payer, Entreprises liées : 4 263, Entreprises avec un lien de participation : 473 072. 10. **Financement des actifs.** La société n'a recours à aucun moyen de financement extérieur. 11. **Endettement.** Néant. 12. **Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45 / Avis CNC n° 2009-11).** L'entreprise d'investissement n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts. 13. **Autres engagements financiers.** La société a des engagements financiers au titre de contrats de location de longue

durée de véhicules pour un montant de 5 982 euros en 2020 contre 5 575 euros en 2019. 14. **Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** L'Assemblée Générale du 30/06/2010, sur le rapport du Conseil d'administration, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration de COGEFI, pour une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la Société COGEFI en vue de leur attribution gratuite au profit de certaines catégories de salariés et de mandataires sociaux. Sur la base de 328,17 euros, valorisation obtenue selon la formule d'un expert indépendant, l'achat par COGEFI de 1 225 actions destinées au plan d'AGA représentait un coût de 402 008,25 euros. La décision d'attribution des actions gratuites a été actée le 11/10/2010. La charge correspondante à l'achat d'actions pour cette attribution gratuite a été répartie sur l'ensemble du groupe pour une distribution à partir du 11/10/2012. Cependant, les salariés et mandataires sociaux ne pouvaient vendre leurs titres qu'à partir du 11/10/2014 à la société SEPG (clause d'agrément). Depuis la fusion absorption de la société SEPG du 02/01/2019, les salariés et mandataires sociaux détenteurs d'actions gratuites doivent vendre leurs titres à la société EUTHENI. Le nombre d'actions gratuites au 31/12/2020 susceptibles d'être rachetées est de 391 actions, leur valeur unitaire était de 312,79 euros au 31/12/2020.

**AFFECTATION DU RESULTAT (en euros).** L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et, après avoir constaté que le résultat net après impôt est déficitaire de 397 206 euros, décide d'affecter ce déficit au compte « report à nouveau » comme suit : Perte de l'exercice clos : 397 206, Solde du report à nouveau avant affectation : 3 158 509, Soit un montant total distribuable : 2 761 303, Pour distribuer aux actionnaires, à titre de dividende : 402 500 (soit un dividende de 23 euros par action). Le compte « Report à nouveau » créateur se trouvera ainsi ramené à 2 358 803 euros. L'Assemblée Générale pour se conformer aux prescriptions légales, donne acte au Conseil d'administration qu'elle a bien été informée qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants ont été attribués : 2019 : aucun dividende distribué, 2018 : 1 500 000 (soit 85,71 euros par action), 2017 : 3 010 000 (soit 172 euros par action).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.** **Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CONSEIL DE GESTION FINANCIERE - COGEFI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Dijon et Paris - La Défense, le 29 avril 2021, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON, DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.